

## ANNEXE 2

# ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DU DIPLÔME DE L'ENS DE LYON

## DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE LA TERRE

L'obtention du diplôme de l'ENS de Lyon nécessite la validation chaque année d'un plan d'études. En complément des exigences des plans annuels d'études, chaque étudiant devra valider durant sa scolarité à l'ENS de Lyon des activités complémentaires correspondant au minimum à 30 Crédits (crédits École ou ECTS) ; 15 de ces 30 Crédits devront obligatoirement être validés à la fin de la première année d'inscription au diplôme.

Chaque année, une fiche d'inscription pédagogique sera remplie par l'étudiant en lien avec son tuteur. Une activité validée par une note requiert une moyenne minimale de 10/20.

### Programme de la 1<sup>ère</sup> année.

Les activités suivantes sont obligatoires en première année de diplôme. Une activité validée par une note requiert une note minimale de 10/20. Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> année du diplôme, la L3 Sciences de la terre, parcours Géosciences, devra avoir été validée avec une moyenne générale d'au moins 12/20.

#### *Compétences numériques.*

##### **Compétences et Outils numériques (STUD3101)**

3 Crédits.

#### *Pluridisciplinarité.*

Au moins 4 Crédits.

Validation d'un cours pour non spécialiste (4 Crédits) ou, sous réserve que le ou les enseignants aient donné l'autorisation de suivre leur cours, d'un ou plusieurs cours proposés par un autre département. Ce ou ces cours ne doivent pas être déjà pris en compte pour la validation de la formation constitutive de la première année (L3 ou « prémaster »).

MCC : selon les modalités de la formation à laquelle le cours est rattaché.

**Les cours du centre de langues ne sont pas validables à ce titre.**

#### *Formation à la recherche.*

##### **Stage spécifique au département « hors les murs » (STUD3001)**

3 Crédits. 2-3 jours.

Chaque année sera proposé un stage court de deux à trois jours (terrain, visite, autre) ayant pour but de se familiariser avec un domaine particulier des géosciences, de faire se rencontrer l'équipe enseignante, les nouveaux arrivants et ceux qui entament leur seconde année ainsi que de présenter les activités scientifiques du labo. Ceci peut potentiellement constituer un premier contact avec des objets géologiques pour ceux n'ayant pas suivi de cursus de Sciences de la Terre jusque-là.

##### **Stage exceptionnel de terrain en 1<sup>ère</sup> année**

Sous réserve de possibilité financière et de contexte politique/sanitaire favorable, il sera éventuellement proposé aux étudiants entrants de participer à un stage de terrain en dehors de

France métropolitaine pendant une période de vacances scolaires. Si un tel stage est mis en place, des informations seront fournies à la rentrée à ce sujet.

### **Stage professionnel de 1<sup>ère</sup> année (STUD9201)**

Au moins 6 semaines (1 crédit par semaine).

Stage (de recherche ou autre) en fin d'année. La validation de ces crédits se fera sur la base d'un rapport écrit et d'un oral à la rentrée suivante.

### **Prolongation d'un stage de recherche (DPRO)**

Prolongation d'un stage obligatoire comptant dans le diplôme national (nombre de Crédits dépendant de la durée du stage). Le nombre de Crédits attribués dépend de la durée de la prolongation du stage et sera déterminé avant le début du stage, dans le plafond de cumul pour l'ensemble des stages validés au titre du diplôme de l'ENS de Lyon (cf. Annexe 1). Un rapport succinct de 2 pages maximum, en complément du rapport demandé dans la formation nationale.

### **Rattrapage de la 1<sup>ère</sup> année pour les étudiants admis directement en 2<sup>ème</sup> année.**

Les étudiants admis directement en deuxième année de diplôme ont un an pour rattraper le programme de première année. Les activités suivantes sont obligatoires, et le total des Crédits obtenus doit être au moins égal à 15.

#### *Compétences numériques.*

##### **Introduction à l'informatique scientifique.**

3 Crédits par semestre de cours suivi (premier semestre obligatoire).

#### *Pluridisciplinarité.*

Au moins 4 Crédits.

Validation d'un cours pour non spécialiste (4 Crédits) ou, sous réserve que le ou les enseignants aient donné l'autorisation de suivre leur cours, d'un ou plusieurs cours proposés par un autre département. Ce ou ces cours ne doivent pas être déjà pris en compte pour la validation de la formation constitutive de la deuxième année.

MCC : selon les modalités de la formation à laquelle le cours est rattaché.

**Les cours du centre de langues ne sont pas validables à ce titre.**

#### *Formation à la recherche.*

##### **Stage d'intégration au département « hors les murs » (Alpes) (STUD3001).**

3 Crédits. 2 jours.

Il s'agit d'un regroupement des L3 et M1 en scolarité à l'ENSL pendant 2 jours/2 nuits sur un site géologique proche de Lyon. Se référer à la description ci-dessus (1<sup>ère</sup> année) pour les détails.

### **Prolongation d'un stage de recherche (DPRO)**

Prolongation d'un stage obligatoire comptant dans le diplôme national (nombre de Crédits dépendant de la durée du stage). Le nombre de Crédits attribués dépend de la durée de la prolongation du stage et sera déterminé avant le début du stage, dans le plafond de cumul pour l'ensemble des stages validés au titre du diplôme de l'ENS de Lyon (cf. Annexe 1). Un rapport succinct de 2 pages maximum, en complément du rapport demandé dans la formation nationale.



## Liste d'activités proposées tout au long de la scolarité.

### Enseignements du département.

Nombre de Crédits du cours.

Sous réserve que l'enseignant ait donné l'autorisation de suivre son cours, les enseignements du département peuvent figurer parmi les activités complémentaires du diplôme, si celles-ci ont été validées en sus des enseignements permettant l'obtention du diplôme universitaire figurant sur le plan d'études.

MCC : selon les modalités de la formation à laquelle le cours est rattaché.

### Enseignements d'autres départements.

Nombre de Crédits du cours.

Sous réserve que l'enseignant ait donné l'autorisation de suivre son cours, les enseignements d'autres départements peuvent figurer parmi les activités complémentaires du diplôme, si celles-ci ont été validées en sus des enseignements permettant l'obtention du diplôme universitaire figurant sur le plan d'études.

Les cours du Centre de Langues de l'ENS de Lyon peuvent être validés à ce titre.

MCC : selon les modalités de la formation à laquelle le cours est rattaché dans le département concerné ou au Centre de Langues.

**Toute activité spécifique du diplôme de l'ENS de Lyon, commune à tous les départements.**

## ANNEXE 5

### ANNÉE « PROJET LONG DE RECHERCHE »

#### DESCRIPTION

Le projet long de recherche est une formation constitutive d'une année du diplôme de l'ENS de Lyon. Il prend le plus souvent place en quatrième année du diplôme, mais peut parfois intervenir en troisième année.

Le projet long de recherche constitue une formation approfondie à la recherche. Il se compose de plusieurs expériences longues pouvant revêtir la forme de stages ou de séjours de recherche, ainsi que d'un volume minimal de 200h de formation, dont 50h au moins en présentiel.

#### Expériences de recherche

Le projet long de recherche comporte au moins deux stages ou séjours de recherche, qui, en conformité avec la loi, doivent être effectués dans deux organismes différents et deux laboratoires de recherche ou environnements de recherche différents<sup>1</sup>. L'ensemble des stages est d'une durée totale d'au moins 8 mois, parmi lesquels au moins 5 sont effectués hors du site Lyon-Saint-Etienne. La mobilité internationale est fortement encouragée.

Les stages ou séjours de recherche font l'objet d'une restitution et d'une évaluation par le département d'appartenance du normalien.

#### Formation associée

L'ENS de Lyon organise chaque année un cycle de formation de 50h en présence des étudiants au mois de septembre. Cette formation est l'occasion d'aborder des thèmes peu présents dans les formations disciplinaires, en lien avec l'exercice des métiers de la recherche ou permettant de porter un regard réflexif sur ces derniers. Ce cycle se compose d'un cours long de 25h et de plusieurs interventions plus courtes. L'inscription à une partie du cycle impose, au minimum, l'inscription au cours long de 25h.

Le normalien peut également opter pour le suivi d'une formation extérieure pour tout ou partie des 50h en présentiel. Sont alors validables dans une telle formation :

- les cours de niveau master suivis dans l'un des organismes de tutelle du laboratoire d'accueil, si ce dernier se situe hors du site de Lyon-Saint-Etienne.
- les séminaires de recherche suivis au sein du laboratoire d'accueil.
- les écoles « d'été » suivies entre juillet de l'année précédant le projet long de recherche et avril de l'année du projet long de recherche.

Les 150h restantes sont constituées d'échanges réguliers avec le tuteur et/ou le responsable PLR du département, ainsi que de diverses activités relevant de la formation, effectuées pendant la

---

<sup>1</sup> Par exemple, il est exclu d'effectuer deux stages pour lesquels l'organisme d'accueil est le CNRS, même si les deux stages se déroulent dans deux laboratoires différents.

durée des stages ou séjours de recherche. Ces activités donnent lieu à des productions qui sont décrites ci-après et servent de base à l'évaluation.

### **Convention de stage**

Les conventions de stage établies au titre de l'année « projet long de recherche » décrivent le cursus de 50h qui sera suivi. Dans le cas où le normalien souhaite utiliser la modalité « formation extérieure », un contrat pédagogique est annexé à la convention de stage, décrivant les enseignements suivis au sein de l'organisme d'accueil. L'organisme d'accueil s'engage à contrôler l'assiduité de l'étudiant et à délivrer une attestation.

Aucune convention n'est établie, et donc aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans description du cursus de 50h suivi. La convention de stage est éditée pour signature une fois que l'inscription administrative est finalisée (frais d'inscription payés).

Le constat du suivi des 50h de formation en présentiel conditionne la validation de l'année.

### **Séjour de recherche**

Dans le cadre d'un séjour de recherche ne revêtant pas la forme d'un stage (par exemple, séjour dans un fonds documentaire), si le normalien souhaite utiliser la modalité « formation extérieure », il conclut un contrat pédagogique avec l'ENS de Lyon dans lequel il décrit la liste des 50h qu'il a l'intention de suivre.

### **SUIVI ET EVALUATION DE L'ANNEE « PROJET LONG DE RECHERCHE »**

La validation de l'année PLR suppose la validation des deux éléments qui la constituent, à savoir la formation de 50h en présentiel, et les stages ou séjours de recherche ainsi que les 150h de formation restantes.

#### **Validation de la formation de 50h en présentiel**

Cette formation est validée sur la base du constat de l'assiduité.

Dans le cas de formations extérieures, l'organisme responsable de la formation suivie (ou, en cas de séjour de recherche, la personne responsable de l'activité suivie) doit délivrer un certificat d'assiduité au normalien concerné.

#### **Evaluation des 150h restantes et des stages ou séjours de recherche**

L'évaluation des stages de PLR au département des sciences de la Terre n'est sanctionnée ni par une note ni par un classement. Son objectif est d'effectuer un diagnostic sur les compétences acquises par l'étudiant en lien avec nos objectifs de formation (savoir, savoir-faire, savoir-être) et de faire le point sur le cursus de l'étudiant en lien avec son projet professionnel. Cette évaluation est donc à considérer comme une opportunité de valider les compétences acquises et d'identifier celles qui sont encore à perfectionner. Dans le même état d'esprit, un retour sur le déroulement des stages sera demandé aux encadrants, l'étudiant s'engageant à transmettre à l'encadrant de chacun de ses stages la grille d'évaluation qui lui sera fournie.

L'évaluation du PLR par le département des sciences de la Terre consiste en 3 items obligatoires. Chacun de ces items doit être validé après évaluation par l'équipe pédagogique du département pour une validation globale de l'année de PLR.

## 1- Rapport de stage

L'objectif de cet item est à la fois de faire un bilan du déroulement du PLR à un stade avancé et d'inciter les étudiants à prendre du recul sur l'intégration de leur PLR dans leur cursus et leur projet professionnel. Ce bilan prend la forme d'un rapport, rendu en avril, qui doit aborder au moins les points suivants, d'autres pouvant être rajoutés si nécessaire :

- Projet(s) et résultats majeurs replacés dans leur contexte scientifique lors des stages de PLR.
- Bilan des activités scientifiques associées (séminaires de recherche suivis ou effectués, participation à des congrès, formations suivies, enseignements donnés, etc.).
- Expériences positives et difficultés rencontrées lors des stages de PLR.
- Intégration du PLR dans le cursus et le projet professionnel (articulation avec le projet de thèse en particulier).

## 2- Séminaire de recherche à donner dans au moins un des laboratoires de stage de PLR

Au moins un séminaire de recherche devra être effectué lors du PLR dans un des laboratoires d'accueil. L'objectif de cet item est de permettre aux étudiants de présenter et confronter leur projet et leurs résultats de recherche sous la forme d'un séminaire dans au moins un de leurs laboratoires de stage de PLR au choix.

Ce type de présentation fait partie intégrante de l'activité d'un chercheur et de la vie scientifique d'une équipe de recherche. Un chercheur se doit en effet de présenter ses résultats et de les discuter avec les autres membres du laboratoire dans lequel il travaille, pour les tester avant diffusion vers l'extérieur, les faire évoluer grâce à l'avis des autres, permettre à ses collègues de faire évoluer leurs propres projets et stimuler les collaborations entre les membres d'une même équipe de recherche.

Le support de présentation devra être envoyé au responsable PLR du département.

## 3- Présentation lors du colloque PLR du département.

L'objectif de cet item est de placer les étudiants dans des conditions de congrès scientifique et de les confronter à la communication et à la discussion scientifique sous forme d'un exposé court (15 minutes). Ces présentations porteront sur les méthodologies mises en œuvre et les principaux résultats et seront suivies d'une séance de questions de l'équipe pédagogique en charge de la validation des PLR. Ce colloque sera organisé en mai.

## ANNEXE 5 bis

### ANNÉE « PROJET GRANDS CORPS »

#### DESCRIPTION

L'année « Projet Grands corps » est une formation constitutive d'une année du diplôme de l'ENS de Lyon. Il prend place en quatrième année du diplôme.

Le « Projet Grands corps » est l'aboutissement d'un parcours de préparation aux concours des Grands corps techniques de l'Etat (Armement, INSEE, Mines, Ponts), parcours généralement commencé au cours de la deuxième année de scolarité et construit en lien avec le chargé de mission « Grands corps ».

Le nombre de place à ces concours étant très limité, l'accès à cette année de formation fait l'objet d'un *numerus clausus* : au plus dix normaliens par an peuvent s'inscrire dans ce cadre. Une commission présidée par le vice-président Etudes et constituée des chargés de mission « Formation et carrières en LSH », « Formation et carrières en SEE » et « Grands corps » examine en juin de chaque année universitaire les candidatures présentées sous couvert des directeurs de département.

L'année « Projet Grands corps » combine deux expériences professionnelles.

- La première permet à l'étudiant de s'engager dans une expérience de longue durée l'amenant à se confronter aux problématiques gérées par le corps visé, et peut se dérouler soit dans une administration publique, soit dans une entreprise. Cette expérience prend naturellement place au premier semestre de l'année « Projet Grands corps », pour permettre à l'étudiant d'en mûrir les leçons dans le cadre de la préparation finale de sa candidature ;
- La seconde, en lien avec l'identité de l'ENS de Lyon, est un stage de recherche dans la discipline de spécialité de l'étudiant ; ce stage peut prendre place dans un laboratoire académique, dans un service ayant une mission de recherche d'un organisme public, ou dans un laboratoire de R&D du secteur privé.

Chaque stage est d'une durée minimale de 4 mois, sans qu'un des deux puisse excéder 6 mois. Au moins cinq mois sont effectués hors du site Lyon-St-Etienne. Enfin, les deux stages doivent s'effectuer dans des organismes d'accueil distincts.

#### FORMATION ASSOCIEE

Ces expériences professionnalisantes sont complétées par une formation d'au moins 50h en présentiel. Cette formation est construite par le normalien, en cohérence avec sa démarche de préparation individuelle aux concours des Grands corps techniques d'Etat. Elle s'appuie sur des enseignements extérieurs au site de Lyon-St-Etienne et fait l'objet d'un échange avec le chargé de mission « Grands corps ».

Les 150h de formation restantes sont constituées d'échanges réguliers avec le tuteur et le chargé de mission « Grands corps » ainsi, lors du stage de recherche, qu'avec le responsable PLR du

département concerné, ainsi que diverses activités relevant de la formation, effectuées pendant la durée des stages et décrites dans la suite.

L'étudiant doit produire à l'issue de ce cursus des attestations d'assiduité. Aucune convention n'est établie, et donc aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans description du cursus de 50h suivi. **Le constat du suivi des 50h de formation en présentiel conditionne la validation de l'année.**

## **SUIVI ET EVALUATION DE L'ANNEE « PROJET GRANDS CORPS »**

La validation de l'année PGC suppose la validation des divers éléments qui la constituent, à savoir la formation de 50h en présentiel, chacun des deux stages ainsi que les 150h de formation restantes.

### **Validation de la formation de 50h en présentiel**

Cette formation est validée sur la base du constat de l'assiduité. L'organisme responsable de la formation suivie doit délivrer un certificat d'assiduité au normalien concerné.

### **Evaluation du stage en administration ou en entreprise**

Le stage effectué en administration ou en entreprise fait l'objet d'un rapport présentant les activités et missions effectuées, tout en développant une réflexion sur l'apport du stage en lien avec les missions exercées au sein du grand corps technique concerné. Ce rapport est complété par une soutenance orale. Les deux éléments sont évalués conjointement par le chargé de mission « Grands corps » et le chargé de mission « Formation et carrières » du secteur concerné, ainsi que le directeur du département d'appartenance.

### **Evaluation du stage de recherche**

Les modalités d'évaluation du stage de recherche de l'année « Projet Grands corps » au sein du département de Sciences de la Terre sont les mêmes que les modalités d'évaluation des stages de recherche de l'année « Projet long de recherche ». On renvoie à l'annexe 5 pour la description de ces dernières.